

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE
Séance ordinaire du 7 avril 2015**

Le 7 avril 2015 à 19h45, tenue de l'assemblée publique de consultation pour les personnes intéressées par les projets de règlements suivants :

- *projet de règlement numéro 2015-357-1 modifiant le règlement numéro 2006-357 relatif au plan d'urbanisme, et ce, afin de créer une affectation industrielle; et*
- *projet de règlement numéro 2015-358-1 modifiant le règlement numéro 2006-358 relatif au zonage, et ce, afin de créer une zone industrielle.*

Lecture des projets de règlements. Le maire demande à Monsieur Marc Drouin, officier désigné, d'expliquer les projets de règlements. Puis il invite les personnes présentes à poser leurs questions. Fin de la consultation à 20h00.

Séance ordinaire du Conseil municipal de Sainte-Brigide-d'Iberville tenue le mardi 7 avril 2015 à 20h00, à la salle du Conseil municipal située au 555, rue Principale à Sainte-Brigide-d'Iberville, et à laquelle sont présents Monsieur le maire Mario van Rossum, Mesdames les conseillères Diane Thériault et Carole Laroche ainsi que Messieurs les conseillers André Côté, Daniel Bonneau, Philippe Aeschlimann et Gaétan Coutu.

Les membres du Conseil municipal forment quorum sous la présidence du maire. Madame Murielle Papineau, directrice générale et secrétaire-trésorière, est présente. Monsieur Marc Drouin, officier désigné, est également présent.

1- Ouverture de la séance

À 20h00, le maire souhaite la bienvenue aux personnes présentes à cette séance et suggère de prendre un moment de réflexion.

2- Adoption de l'ordre du jour

2015-04-77

Copie de l'ordre du jour est remise aux membres du Conseil municipal. Lecture en est faite.

- 1- Ouverture de la séance
- 2- Adoption de l'ordre du jour
- 3- Approbation des procès-verbaux
- 4- Affaires financières :
 - 4.1 Comptes à payer
 - 4.2 Carte de crédit « Superpass » de Petro-Canada : adhésion
 - 4.3 Période de questions
- 5- Correspondance
- 6- Congrès 2015 de la FQM
- 7- Vente pour taxes impayées : 1^{er} avis de rappel
- 8- Site Internet de la Municipalité : mise à jour
- 9- Balayage de la chaussée du 9^e Rang (village) : contrat
- 10- Vérification du débitmètre au réservoir d'eau potable, au puits et aux étangs aérés : contrat
- 11- Achat de sulfate ferrique : contrat
- 12- Rivière du Sud-Ouest : dépôt du rapport d'analyse et d'inspection de la MRC

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE
Séance ordinaire du 7 avril 2015**

13- Urbanisme :

13.1 Règlement numéro 2015-357-1 – Création d'une affectation industrielle : second projet

13.2 Règlement numéro 2015-358-1 – Création d'une zone industrielle : second projet

14- Développement domiciliaire de la zone Ra-10 :

14.1 Approbation du réseau d'éclairage public (PAE)

14.2 Demande de modification au plan d'aménagement d'ensemble (PAE)

15- Festival de compétitions western : conditions pour les activités 2015

16- Festival de compétitions western : remplacement des estrades

17- Bibliothèque municipale : budget 2015

18- Tournoi de volleyball de plage : demande d'autorisation pour feu d'artifice et heure de fermeture du site

19- Tour CIBC Charles-Bruneau : demande d'autorisation pour circuler sur le réseau routier

20- Rapports de l'officier désigné, du maire et des comités

21- Varia

22- Période de questions

23- Levée de la séance

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Gaétan Coutu

ET RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour, tel que proposé.

Le « Varia » demeure ouvert.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3- Approbation des procès-verbaux

3.1 Procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 2 mars 2015

2015-04-78

Considérant que les membres du Conseil municipal ont reçu copie du procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 2 mars 2015;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller André Côté

ET RÉSOLU d'approuver le procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 2 mars 2015, tel que rédigé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3.2 Procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 2 mars 2015

2015-04-79

Considérant que les membres du Conseil municipal ont reçu copie du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 2 mars 2015;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Diane Thériault

ET RÉSOLU d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 2 mars 2015, tel que rédigé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE
Séance ordinaire du 7 avril 2015**

3.3 Procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 12 janvier 2015

2015-04-80

Considérant que les membres du Conseil municipal ont reçu copie du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 12 janvier 2015;

Considérant que lors des séances ordinaires tenue le 6 février et le 2 mars 2015, les membres du Conseil municipal ont reporté l'approbation du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 12 janvier 2015, étant donné que Madame la conseillère Carole Laroche demandait plusieurs corrections à ce procès-verbal (réf. résolutions Nos 2015-02-27 et 2015-03-58);

Considérant que les membres du Conseil municipal ont pris connaissance des corrections demandées par Madame la conseillère Carole Laroche;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Diane Thériault

ET RÉSOLU d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 12 janvier 2015, avec les corrections suivantes :

Résolution numéro 2015-01-06 :

Ajouter un paragraphe à la fin de la résolution comme suit :

- de faire acheminer la présente demande par Monsieur Stéphane Surprenant, commissaire de la circonscription 1. »

Résolution numéro 2015-01-11 :

Ajouter le nom de Monsieur le conseiller Philippe Aeschlimann comme dissident

Résolution numéro 2015-01-17 :

Remplacer « IL EST PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Carole Laroche » par « IL EST PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Diane Thériault »

Le maire demande le vote.

Ont voté pour : Monsieur le conseiller André Côté
 Madame la conseillère Diane Thériault
 Monsieur le conseiller Gaétan Coutu

Ont voté contre : Monsieur le conseiller Philippe Aeschlimann
 Madame la conseillère Carole Laroche

Étant donné qu'il était absent à la séance ordinaire du 12 janvier 2015, Monsieur le conseiller Daniel Bonneau ne peut donc pas se prononcer sur le contenu du procès-verbal de cette séance.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

Madame la conseillère Carole Laroche informe les membres du Conseil municipal qu'à partir du point 4 de l'ordre du jour, elle va procéder à l'enregistrement de la présente séance, et ce, avec son téléphone cellulaire.

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE
Séance ordinaire du 7 avril 2015**

4- Affaires financières

4.1 Comptes à payer

2015-04-81

Une liste des comptes à payer au 7 avril 2015 préparée par la directrice générale et secrétaire-trésorière et totalisant un montant de 106 981,38 \$ est présentée aux membres du Conseil municipal. Lecture en est faite.

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller André Côté

ET RÉSOLU d'autoriser le paiement des comptes présentés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Certificat de disponibilité de crédits

Je, soussignée, Murielle Papineau, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie par la présente qu'il y a des fonds disponibles pour les fins auxquelles les dépenses ci-dessus mentionnées et décrites sont effectuées.

Murielle Papineau, directrice générale
et secrétaire-trésorière

4.2 Carte de crédit « Superpass » de Petro-Canada : adhésion

2015-04-82

Considérant l'offre de Petro-Canada (320, rang des Écossais) concernant une carte de crédit « Superpass » donnant droit à un escompte de 2,4 cents le litre lors de l'achat d'essence et de diesel;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Gaétan Coutu

ET RÉSOLU :

- de demander l'émission d'une carte de crédit « Superpass » de Petro-Canada pour la Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville;
- d'autoriser Madame Murielle Papineau, directrice générale et secrétaire-trésorière, à signer tous les documents nécessaires à l'émission de cette carte de crédit pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.3 Période de questions

Le maire invite les personnes présentes dans la salle à poser leurs questions concernant les affaires financières de la Municipalité.

5- Correspondance

2015-04-83

La directrice générale et secrétaire-trésorière dépose aux membres du Conseil municipal la liste de la correspondance reçue en date du 7 avril 2015. Lecture en est faite.

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE
Séance ordinaire du 7 avril 2015**

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Gaétan Coutu

ET RÉSOLU d'accepter le dépôt de la correspondance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Comité de la Fête nationale (ancienne administration) : remise d'un chèque de 5 215,50 \$

Un chèque au montant de 5 215,50 \$ a été remis à la Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville par l'ancienne administration du Comité de la Fête nationale.

Madame la conseillère Carole Laroche mentionne qu'elle va rencontrer Madame Adrienne Daigneault, membre de l'ancienne administration du Comité de la Fête nationale, afin d'obtenir de l'information concernant le dernier relevé bancaire de ce Comité.

6- Congrès 2015 de la FQM

Madame Murielle Papineau, directrice générale et secrétaire-trésorière, informe les membres du Conseil municipal qu'elle a reçu le formulaire de la MRC du Haut-Richelieu concernant la réservation des chambres pour le congrès 2015 de la Fédération québécoise des municipalités (FQM).

Considérant qu'aucune somme n'a été prévue au budget 2015 de la Municipalité pour le congrès de la FQM, seul Monsieur le maire Mario van Rossum y participera, le tout à ses frais.

7- Vente pour taxes impayées : 1^{er} avis de rappel

2015-04-84

Considérant qu'une liste des arrérages de taxes impayées au 31 décembre 2014 est remise aux membres du Conseil municipal;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller André Côté

ET RÉSOLU de transmettre un 1^{er} avis de rappel aux propriétaires ayant un solde à payer supérieur à 50 \$ au 31 décembre 2014, en leur indiquant que tout compte antérieur à l'année 2015 sera assujéti à la procédure de vente d'immeubles pour défaut de paiement de taxes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8- Site Internet de la Municipalité : mise à jour

2015-04-85

Considérant que le site Internet de la Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville nécessite une mise à jour;

Considérant que Madame Laurence Drouin, actuellement coordonnatrice stagiaire aux Loisirs de Ste-Brigide-d'Iberville inc., possède les compétences requises pour effectuer la mise à jour du site Internet de la Municipalité;

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE
Séance ordinaire du 7 avril 2015**

Considérant que Madame Drouin prévoit avoir besoin d'environ 10 heures de travail pour cette mise à jour et que son tarif est de 25 \$ l'heure;

Considérant que les cinq premières heures pourraient être effectuées gratuitement dans le cadre de son stage non rémunéré aux Loisirs de Ste-Brigide-d'Iberville inc. et que les heures restantes seraient rémunérées au tarif de 25 \$ l'heure;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Diane Thériault

ET RÉSOLU de mandater Madame Laurence Drouin pour effectuer la mise à jour du site Internet de la Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville, le tout pour un montant approximatif de 125 \$, soit cinq heures non rémunérées et environ cinq heures rémunérées au tarif de 25 \$ l'heure.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9- Balayage de la chaussée du 9^e Rang (village) : contrat

2015-04-86

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Gaétan Coutu

ET RÉSOLU d'octroyer le contrat de balayage de la chaussée du 9^e Rang (village) à Balayages Rive-Sud inc., au même prix qu'en 2014, soit un tarif horaire de 90 \$ pour un minimum de quatre heures de travail plus une demi-heure de transport, le tout pour un montant total de 405 \$ plus toutes les taxes applicables.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10- Vérification du débitmètre au réservoir d'eau potable, au puits et aux étangs aérés : contrat

2015-04-87

Considérant les exigences du Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte aux changements climatiques (MDDELCC) et du Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) en ce qui concerne la vérification du débitmètre au réservoir d'eau potable, au puits et aux étangs aérés;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Gaétan Coutu

ET RÉSOLU :

- d'octroyer le contrat pour la vérification du débitmètre au réservoir d'eau potable, au puits et aux étangs aérés à Aquatech, Société de gestion de l'eau inc., selon les termes de la proposition datée du 24 mars 2015, le tout pour un montant de 2 060 \$ plus toutes les taxes applicables;
- d'autoriser Madame Murielle Papineau, directrice générale et secrétaire-trésorière, à signer le bon de commande pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE
Séance ordinaire du 7 avril 2015**

11- Achat de sulfate ferrique : contrat

Considérant que Aquatech, Société de gestion de l'eau inc., a demandé des soumissions pour la fourniture de sulfate ferrique pour le traitement des eaux usées de la Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville;

2015-04-88

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller André Côté

ET RÉSOLU d'autoriser l'achat d'environ 20 tonnes métriques de sulfate ferrique de la compagnie Kemira, le tout pour un montant approximatif de 4 100 \$ plus toutes les taxes applicables.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12- Rivière du Sud-Ouest : dépôt du rapport d'analyse et d'inspection de la MRC

2015-04-89

Considérant que la Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville a demandé à la MRC du Haut-Richelieu qu'une étude complète de l'ensemble des rives de la Rivière du Sud-Ouest soit effectuée au cours de l'année 2014 (réf. résolution No 2014-06-143);

Considérant le rapport d'analyse et d'inspection daté du 16 février 2015 déposé au Comité administratif de la MRC du Haut-Richelieu;

Considérant que ce rapport recommande à la MRC du Haut-Richelieu « de ne pas intervenir dans la stabilisation des rives »;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller André Côté

ET RÉSOLU d'accepter le dépôt du rapport d'analyse et d'inspection de la MRC du Haut-Richelieu concernant l'ensemble des rives de la Rivière du Sud-Ouest.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13- Urbanisme

13.1 Règlement numéro 2015-357-1 – Création d'une affectation industrielle : second projet

2015-04-90

ATTENDU QUE la Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville a adopté le règlement numéro 2006-357 relatif au plan d'urbanisme;

ATTENDU QUE la Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville désire créer une affectation du sol « Industrielle »;

ATTENDU QUE la procédure d'adoption a été régulièrement suivie;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Gaétan Coutu

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE
Séance ordinaire du 7 avril 2015**

ET RÉSOLU que le second projet du règlement numéro 2015-357-1 modifiant le règlement numéro 2006-357 relatif au plan d'urbanisme afin de créer une affectation « Industrielle » soit adopté comme suit :

ARTICLE 1

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2

Le chapitre 7 est modifié par l'ajout de l'article 7.5, tel qu'il suit :

« 7.5 L'affectation industrielle

Cette affectation regroupe le territoire occupé par l'usine de fabrication de résidences modulaires située à l'extrême nord du périmètre urbain.

La densité d'occupation du sol prévue est faible, soit une densité maximale moyenne de 2 établissements par hectare. »

ARTICLE 3

Le plan PL-357-2 est modifié par le plan se trouvant à l'annexe A du présent règlement.

ARTICLE 4

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

(L'annexe A du présent règlement fait partie intégrante de cette résolution comme si au long reproduite.)

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**13.2 Règlement numéro 2015-358-1 – Création d'une zone industrielle :
second projet**

2015-04-91

ATTENDU QUE la Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville a adopté le règlement numéro 2006-358 relatif au zonage;

ATTENDU QUE la Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville désire créer la zone I-1 à même la zone Mic-2 et une petite partie de la zone A-5;

ATTENDU QUE la procédure d'adoption a été régulièrement suivie;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Diane Thériault

ET RÉSOLU que le second projet du règlement numéro 2015-358-1 modifiant le règlement numéro 2006-358 relatif au zonage afin de créer la zone I-1 soit adopté comme suit :

ARTICLE 1

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE
Séance ordinaire du 7 avril 2015**

ARTICLE 2

La grille des usages de la zone Mic-2 est abrogée.

ARTICLE 3

La grille des usages de la zone I-1, se trouvant à l'annexe A du présent règlement, est ajoutée.

ARTICLE 4

Le plan PL-358-2 est modifié par le plan se trouvant à l'annexe B du présent règlement.

ARTICLE 5

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

(Les annexes A et B du présent règlement font partie intégrante de cette résolution comme si au long reproduites.)

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

14- Développement domiciliaire de la zone Ra-10

14.1 Approbation du réseau d'éclairage public (PAE)

2015-04-92

Considérant que les promoteurs du développement Projet domiciliaire Entre 4 monts inc. ont déposé les plans d'implantation du réseau d'éclairage public préparés par Les Consultants S.M. inc. et datés du 17 mars 2015;

Considérant que ces plans sont conformes à ce qui était prévu au plan d'aménagement d'ensemble (PAE) de la zone Ra-10;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Philippe Aeschlimann

ET RÉSOLU d'approuver les plans d'implantation du réseau d'éclairage public (PAE), tels que déposés, lesquels font partie intégrante du plan d'aménagement d'ensemble (PAE) de la zone Ra-10.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

14.2 Demande de modification au plan d'aménagement d'ensemble (PAE)

2015-04-93

Considérant la lettre datée du 1^{er} avril 2015 de Monsieur Michel Fréreau et Madame Cynthia Boucher, représentants de Projet domiciliaire Entre 4 monts inc., concernant une demande de modification au plan d'aménagement d'ensemble (PAE) du développement domiciliaire de la zone Ra-10, et ce, dans le but de permettre la construction de résidences unifamiliales isolées sur les lots 4 981 599, 4 981 600, 4 981 601 et 4 981 602;

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE
Séance ordinaire du 7 avril 2015**

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller André Côté

ET RÉSOLU d'approuver la demande de modification au plan d'aménagement d'ensemble (PAE) du développement domiciliaire de la zone Ra-10 et de permettre la construction de résidences unifamiliales isolées sur les lots 4 981 599, 4 981 600, 4 981 601 et 4 981 602.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

15- Festival de compétitions western : conditions pour les activités 2015

2015-04-94

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Gaétan Coutu

ET RÉSOLU de demander à Monsieur Jean Giguère, président du Festival de compétitions western de Sainte-Brigide-d'Iberville inc., de présenter ses demandes par écrit à la Municipalité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Pour faire suite à la lettre des Loisirs de Ste-Brigide-d'Iberville inc. datée du 23 janvier 2015, Madame la conseillère Diane Thériault, représentante de la Municipalité au Conseil d'administration des Loisirs, informe les membres du Conseil municipal que les Loisirs désirent rencontrer le Conseil municipal avant la séance ordinaire du mois de mai 2015, et ce, dans le but de discuter de l'utilisation du terrain des loisirs par le Festival de compétitions western de Sainte-Brigide-d'Iberville inc.

16- Festival de compétitions western : remplacement des estrades

2015-04-95

Considérant le courriel daté du 2 mars 2015 de Madame Carole Gagnon, directrice des communications et du marketing du Festival de compétitions western de Sainte-Brigide-d'Iberville inc., à l'effet que l'organisme désire débiter les travaux de réfection des estrades du manège à chevaux;

Considérant que ces travaux sont estimés à plus de 50 000 \$ et qu'en vertu du protocole d'entente, une demande doit être adressée à la Municipalité pour autoriser les travaux;

Considérant que le Conseil municipal a appuyé la demande d'aide financière de l'organisme pour le Pacte rural, volet « Projets du milieu » et a autorisé la réfection des estrades se trouvant sur le terrain de la Municipalité (réf. résolution No 2014-12-317);

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Diane Thériault

ET RÉSOLU d'autoriser le Festival de compétitions western de Sainte-Brigide-d'Iberville inc. à commencer les travaux de réfection des estrades, tels qu'autorisés par la résolution numéro 2014-12-317.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE
Séance ordinaire du 7 avril 2015**

17- Bibliothèque municipale : budget 2015

2015-04-96

Considérant l'entente datée du 29 mars 2014, par laquelle le Comité Internet de Sainte-Brigide cède et transfère ses avoirs, soit une somme de 10 000 \$, à la Société du patrimoine de Sainte-Brigide;

Considérant que cette entente prévoit qu'à partir de cette somme, un montant de 2 500 \$ sera utilisé exclusivement pour payer les bénévoles de la bibliothèque pour la surveillance des ordinateurs;

Considérant la lettre transmise par courriel le 30 mars 2015 par Madame Yolande Marcoux, responsable de la bibliothèque, demandant l'autorisation au Conseil municipal pour utiliser le montant de 2 500 \$ pour l'achat de livres au cours de l'année 2015 et non pour le paiement de frais de déplacement des bénévoles;

Considérant que Madame Marcoux demande également que le montant de 300 \$ ayant été retranché du budget de la bibliothèque pour l'année 2015 lui soit redonné, étant donné que ce montant sert à acheter des revues et du matériel de préparation et de réparation de livres;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Daniel Bonneau

ET RÉSOLU :

- d'autoriser Madame Yolande Marcoux, responsable de la bibliothèque, à utiliser le montant de 2 500 \$ pour l'achat de livres au cours de l'année 2015;
- de maintenir le statu quo en ce qui concerne le budget accordé à la bibliothèque par la Municipalité pour l'année 2015, soit un montant de 7 000 \$ au lieu de 7 300 \$.

Le maire demande le vote.

Ont voté pour : Monsieur le conseiller Daniel Bonneau
 Monsieur le conseiller Philippe Aeschlimann
 Madame la conseillère Carole Laroche

Ont voté contre : Monsieur le conseiller André Côté
 Madame la conseillère Diane Thériault
 Monsieur le conseiller Gaétan Coutu

Monsieur le maire Mario van Rossum vote en faveur de cette proposition.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

18- Tournoi de volleyball de plage : demande d'autorisation pour feu d'artifice et heure de fermeture du site

2015-04-97

Considérant la lettre datée du 26 mars 2015 de Madame Laurence Drouin concernant une journée d'activités (volleyball de plage, jeux gonflables, souper de cochon braisé, spectacle, etc.) qu'elle organise à Sainte-Brigide-d'Iberville le samedi 6 juin 2015, et ce, dans le cadre de son projet de fin d'études collégiales en Gestion de commerce, ce qui lui permettra par la

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE
Séance ordinaire du 7 avril 2015**

même occasion d'amasser des fonds pour la Société canadienne de la sclérose en plaques;

Considérant que Madame Drouin demande au Conseil municipal l'autorisation pour présenter un feu d'artifice et pour pouvoir terminer les activités à 00h30;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Carole Laroche

ET RÉSOLU d'autoriser la présentation d'un feu d'artifice sur le terrain des loisirs le 6 juin 2015 ainsi que la fermeture du site à 00h30.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

19- Tour CIBC Charles-Bruneau : demande d'autorisation pour circuler sur le réseau routier

2015-04-98

Considérant la lettre datée du 2 avril 2015 de Madame Laure Hennebique, chargée de projets à la Fédération québécoise des sports cyclistes, concernant le Tour CIBC Charles-Bruneau, une activité de collecte de fonds pour l'oncologie pédiatrique, et demandant une autorisation écrite pour circuler sur le réseau routier de la Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville;

Considérant que lors de la 20^e édition de ce Tour, 30 cyclistes effectueront un passage dans la Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville les 9 et 10 juillet 2015 et emprunteront les chemins suivants : 11^e Rang, rang du Lac, 9^e Rang, rang Double, rue Principale et rang de Versailles;

Considérant que ces cyclistes seront techniquement bien encadrés pour effectuer ce Tour;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Philippe Aeschlimann

ET RÉSOLU d'autoriser le Tour CIBC Charles-Bruneau à circuler sur le réseau routier de la Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville les 9 et 10 juillet 2015, à la condition que les organisateurs de ce Tour assument la responsabilité de tout accident pouvant survenir durant le parcours.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20- Rapports de l'officier désigné, du maire et des comités

Monsieur Marc Drouin, officier désigné, présente au Conseil municipal un rapport verbal concernant ses activités pour le mois de mars 2015.

Chacun des membres du Conseil municipal fait un rapport verbal de ses activités.

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE
Séance ordinaire du 7 avril 2015**

21- Varia

2015-04-99

21.1 Balayage des trottoirs de la rue Principale et du 9e Rang

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller André Côté

ET RÉSOLU d'autoriser le balayage des trottoirs de la rue Principale et du 9^e Rang par Multi-Services Extérieur Surprenant inc., le tout pour un montant approximatif de 100 \$ (2 heures à 50 \$) plus toutes les taxes applicables.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2015-04-100

21.2 Centre municipal : plateforme élévatrice

Considérant le projet d'ajout d'une plateforme élévatrice au Centre municipal (réf. résolution No 2015-02-39);

Considérant que les membres du Conseil municipal ont pris connaissance des plans préliminaires datés du 31 mars 2015 et préparés par Caroline Denommée, architecte inc.;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Carole Laroche

ET RÉSOLU :

- d'approuver les plans préliminaires datés du 31 mars 2015 en y faisant ajouter le déplacement de la rampe au sous-sol du Centre municipal afin que celle-ci soit située du côté de l'escalier;
- de demander à l'architecte de finaliser les plans et de préparer le devis pour l'appel d'offres en vue de l'ajout d'une plateforme élévatrice au Centre municipal.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

21.3 Rencontre d'information avec l'UPAC

La Municipalité de Saint-Alexandre invite les élus des municipalités périurbaines de la MRC du Haut-Richelieu à une rencontre d'information avec un conseiller de l'UPAC (Unité permanente anticorruption), laquelle aura lieu le mardi 5 mai 2015.

Monsieur le maire Mario van Rossum, Madame la conseillère Carole Laroche ainsi que Messieurs les conseillers André Côté, Daniel Bonneau et Philippe Aeschlimann participeront à cette rencontre.

2015-04-101

21.4 Bureau municipal et Centre municipal : lignage des stationnements

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller André Côté

ET RÉSOLU de demander des prix pour le lignage des stationnements du bureau municipal et du Centre municipal.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE
Séance ordinaire du 7 avril 2015**

21.5 Procès-verbaux des Loisirs de Ste-Brigide-d'Iberville inc.

2015-04-102

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Philippe Aeschlimann

ET RÉSOLU de demander aux Loisirs de Ste-Brigide-d'Iberville inc. de déposer leurs procès-verbaux à chaque mois au Conseil municipal.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

21.6 Ferme Daigneault s.e.n.c. : demande de modification au règlement de zonage pour un centre de transbordement de grain commercial

2015-04-103

Considérant que le Conseil municipal a décidé de tenir une rencontre afin de discuter du dossier concernant la demande de Ferme Daigneault s.e.n.c. pour la modification du règlement numéro 2006-358 relatif au zonage afin de permettre l'activité commerciale d'un centre de séchage et d'entreposage de grain (réf. résolution No 2015-03-75);

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Carole Laroche

ET RÉSOLU de fixer au lundi 20 avril 2015 à 19h00 la séance de travail du Conseil municipal pour discuter du dossier concernant la demande de Ferme Daigneault s.e.n.c.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

22- Période de questions

Le maire invite les personnes présentes dans la salle à poser leurs questions.

Comité de la Fête nationale : demande de subvention et de documents

2015-04-104

Considérant que Monsieur Stéphane Surprenant, membre du Comité de la Fête nationale de Sainte-Brigide-d'Iberville, est présent dans la salle et informe les membres du Conseil municipal que le Comité souhaite obtenir :

- la subvention du Comité de la Fête nationale pour l'année 2015;
- le surplus de la Fête nationale de l'année 2014; et
- les documents préparés en 2014 par Madame Alissa Gosselin-Audet, coordonnatrice des loisirs, concernant la demande de subvention, les contrats avec certains fournisseurs, etc.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Diane Thériault

ET RÉSOLU :

- d'autoriser l'émission d'un chèque de 6 492,16 \$ au Comité de la Fête nationale, ce montant représentant la subvention de 4 000 \$ pour l'année 2015 ainsi que le surplus de 2 492,16 \$ de l'année 2014;
- de fournir au Comité de la Fête nationale les documents préparés en 2014 par la coordonnatrice des loisirs.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE
Séance ordinaire du 7 avril 2015**

Certificat de disponibilité de crédits

Je, soussignée, Murielle Papineau, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie par la présente qu'il y a des fonds disponibles pour les fins auxquelles les dépenses ci-dessus mentionnées et décrites sont effectuées.

Murielle Papineau, directrice générale
et secrétaire-trésorière

Comité de la Fête nationale (ancienne administration) : relevé bancaire

2015-04-105

IL EST PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Diane Thériault

ET RÉSOLU de demander à l'ancienne administration du Comité de la Fête nationale de fournir à la Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville le dernier relevé bancaire du Comité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

23- Levée de la séance

2015-04-106

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Philippe Aeschlimann

ET RÉSOLU de lever la séance à 21h30.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Mario van Rossum, maire

Murielle Papineau, directrice générale
et secrétaire-trésorière

Attestation relative à la signature des résolutions

Je, soussigné, Mario van Rossum, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient, au sens de l'article 142 (2) du *Code municipal du Québec*.

Mario van Rossum, maire